

Procès-verbal n° 7 de la Commission Foot Animation

Réunion du : 09/10/24

À : 10h

Présidence : Mr Didier CASANADA

Présents : Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY
Mrs Sauveur ROMAGNOLE, Cyril SAMBOEUF, Michel COLLADO, Gilbert DELL'EVA

Absents excusés :

Assiste à la Réunion : Mme Bernadette FERCAK

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 5 du 2/10

Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

UTILISATION DE LA FMI

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut absolument qu'un éducateur soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

UTILISATION DE LA FAL U6 à U11

UTILISATION DU F.A.L. (via Footclub) : Procédure envoyée aux clubs sur les boîtes officielles

Amende : NON UTILISATION FAL à partir de la Rotation 2 (25 €)



RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut absolument qu'un éducateur soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

La FMI doit être transmise le jour même de la rencontre.

- En cas de problème, peu importe le moment (avant – pendant ou après match) **OBLIGATION** de faire une feuille de match papier à l'instant même où le problème survient : Si pas de FMI ni de feuille de match papier : application de l'article 72.6 des RG du district = match perdu par pénalité au club recevant + **100 € d'amende au club recevant** pour non-utilisation de la FMI

Dans tous les cas, si utilisation d'une feuille de match papier, elle doit être envoyée le jour même de la rencontre par mail au district à l'adresse secretariat@gard-lozere.ff.fr avec le rapport d'explication (voir pièce jointe).

Championnat U12/U13

- Beaucaire : Rencontres U12/U13 le Samedi matin à 11h00

Dates U12/U13 Inter District Saison 2024/2025 Hérault / Gard

18 – 25 Janvier / 1 – 8 Février / 15 – 29 Mars / 10 – 17 – 24 Mai

Championnat U12

Dates U12 Inter District Saison 2024/2025 Gard / Hérault

18 – 25 Janvier / 1 – 8 Février / 15 – 29 Mars / 10 – 17 – 24 Mai

Forfait Général :

U12 D1 Poule D : S Beaucaire FC 31 F : Amende 80€

Retour CSR

Match n° 29290853 : du 21/09/2024

ESP. F.C .ST GILLOIS 21 (564011) / A.C. PISSEVIN VALDEG 31 (525595) Phase 1 Poule J

Match perdu par pénalité à A.C. PISSEVIN VALDEG 31 pour en reporter le bénéfice à ESP. F.C .ST GILLOIS 21

Foot Animation - U10 à U10/U11

Les clubs qui veulent engager des équipes ELITES en U11/U10 pour la Rotation 2 peuvent le faire par mail au District

Amende : NON UTILISATION FAL à partir de la Rotation 2 (25 €)

**Saison 2024/2025 Pas de journées de rattrapage pour les Plateaux
Les plateaux **NON-JOUES** le Samedi se rattraperont le **Mercredi Après Midi****



Les clubs qui veulent engager des équipes supplémentaires en U10 et U10/U11 peuvent le faire par mail au district pour la Rotation 3.

- ❖ Beaucaire : Plateaux U10 et U10/U11 à 9h30 (Début des rencontres)
- ❖ Nîmes Ol : Plateaux U10 et U10/U11 à 14h00 (Début des rencontres)

Foot Animation - U6 à U8/U9

UTILISATION DU FAL : U6 - U6/U7 – U8 – U8/U9

Amende : NON UTILISATION FAL à partir de la Rotation 2 (25 €)

La Commission Foot Animation remercie le club de Poulx pour son accueil pour la journée de rentrée U6 du Samedi 5 Octobre

- ❖ FUTSAL U6 : 30/11 – 14/12 - 11/01
- ❖ FUTSAL U8 : 27/11 – 8/01
- ❖ FUTSAL U9 : 11/12 – 22/01

- ❖ Beaucaire : Plateaux de U6 à U9 à 13h30 (Début des rencontres)
- ❖ US Trèfle : Plateaux U6 à U9 à 13h30 (Début des rencontres)

Les clubs qui veulent engager des équipes ELITES en U9/U8 pour la Rotation 2 peuvent le faire par mail au District

Saison 2024/2025 Pas de journées de rattrapage pour les Plateaux
Les plateaux **NON-JOUES** le Samedi se rattraperont le **Mercredi Après Midi**

RAPPEL

4 Critères pour pouvoir participer aux plateaux élites U8/U9 et U10/U11

1. Club labellisé FFF
2. Club en cours de labellisation (démarches engagées sur foot clubs)
3. Educateurs diplômés FFF
4. Club participant aux rassemblements de masse FFF (journées d'accueil, journées futsal, détections)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Sauveur ROMAGNOLE

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

